

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1.

Débitrice: **VAN DER VALCK SARL**, Chemin Colladon, 28 ,
1209 Genève
2.

Date du prononcé de dissolution: 10.01.2013
3.

Suspension de faillite: 24.01.2013
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.02.2013
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Commerce et fabrication d'objets dans le domaine de la bijouterie et en particulier de médailles faites à la main.
Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2013 000021 P / OFA5

Office des faillites
1227 Carouge GE

00865939